



Probleme avec un collegue de travail

Par **LOLITA**, le **06/11/2009** à **10:47**

Bonjour,
Un de nos collègues de travail, a reçu un avertissement par notre patron qui était justifiée, cette personne ne nous dis plus bonjour le matin et cela deviens invivable.
Il a demandé à mon patron une rupture conventionnel, ce que je trouve inacceptable car nous avons beaucoup de travail, ce n'est pas le cas de toutes les entreprises actuellement.
Lui ce qu'il veut c'est toucher le chômage et ne plus travaillé.
Aujourd'hui il n'est pas venu travaillé, il a pris un arrêt maladie.
Ce qui se passe c'est que mes patrons n'en peuvent plus et veulent liquider la boite, donc licenciement de tous les salariés.
Que pouvons nous faire pour pouvoir légalement se retourner nous les employes contre cette personne notre collègues.
Merci d'avancern
Vanessa

Par **frog**, le **06/11/2009** à **11:29**

[citation]Ce qui se passe c'est que mes patrons n'en peuvent plus et veulent liquider la boite, donc licenciement de tous les salariés. rn[/citation]
On ne met pas la clé sous la porte à cause d'un salarié qui tape du pied... Il y aurait pas anguille sous roche ?

Par **LOLITA**, le **06/11/2009** à **15:16**

ce n'est pas le sujet....
Bien sur que non il ne ferme pas ?